Participer au programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs», c'est facile!

1. **Vérifiez les conditions de participation** et la procédure d'inscription sur le site internet.
2. **Préparez votre CV**, votre lettre de motivation et votre plan d'entreprise.
3. **Posez votre candidature sur le site** www.erasmus-entrepreneurs.eu
4. **Trouvez un entrepreneur d'accueil** avec l'aide de votre point de contact et préparez votre échange.
5. **Rendez-vous chez l'entrepreneur d'accueil** et bénéficiez d'un échange entrepreneurial transfrontalier.

ET-01-17-957-FR-C

Vous souhaitez plus d'informations?

Visitez

www.erasmus-entrepreneurs.eu

pour plus d'information et les points de contact

ou

contactez le bureau d'assistance «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»

support@erasmus-entrepreneurs.eu

Twitter @EYEprogramme

Facebook EYEprogramme

Office des publications

ISBN 978-92-79-71915-8
doi:10.2873/441905

Une initiative de l'Union européenne

Commission européenne

Nouvel entrepreneur

Vous avez décidé de créer votre propre entreprise ou vous venez de lancer votre activité,

mais vous vous demandez si cela va marcher?

Erasmus pour jeunes **entrepreneurs**

EST FAIT POUR VOUS!

#EUandME
#ErasmusEntrepreneurs

«Erasmus pour jeunes entrepreneurs»:

De quoi s'agit-il?

«Erasmus pour jeunes entrepreneurs» **est un programme d'échange destiné aux entrepreneurs** et financé par l'Union européenne. Il vous donne la **possibilité de collaborer avec un entrepreneur expérimenté dans un autre pays participant et d'acquérir des compétences** utiles au développement de votre entreprise. Votre séjour peut durer d'un à six mois.

Pourquoi

une collaboration entrepreneuriale?

En tant qu'entrepreneur potentiel ou jeune entrepreneur, vous vous trouvez peut-être à un carrefour et vous avez besoin de conseils de première main. Une collaboration avec un entrepreneur chevronné **vous aidera à répondre à vos questions et vous préparera à gérer votre propre entreprise** avec succès.

Et ce n'est pas tout!
En outre, vous pourrez:

- nouer des contacts à l'international;
- en apprendre davantage sur un autre marché et sur des pratiques commerciales différentes;
- renforcer vos compétences sectorielles;
- rencontrer des entrepreneurs qui ont réussi;
- découvrir des opportunités de coopération;
- bénéficier d'une aide financière dans le cadre de votre échange.

«Erasmus pour jeunes entrepreneurs»:

En pratique

Le programme est géré par un réseau de points de contact locaux, comprenant des chambres de commerce, des pépinières d'entreprises et d'autres organismes venant en aide aux entreprises, implantés dans les différents pays participants.

Après avoir déposé votre candidature en ligne et avoir été retenu pour le programme, **vous recevrez l'aide** du point de contact que vous aurez choisi dans votre pays pour trouver l'entrepreneur qui vous accueillera.

Vous bénéficierez également d'une aide pratique pendant votre séjour à l'étranger.

Pour de plus amples informations sur les points de contact dans votre pays, veuillez consulter la section «Votre point de contact local» sur le site internet du programme.

Vous pouvez profiter du programme en tant que JEUNE ENTREPRENEUR si:

- **vous** êtes un entrepreneur «potentiel», déterminé à créer une entreprise, OU si vous avez lancé votre activité au cours des trois dernières années. **Il n'y a pas de limite d'âge!**
- **vous** résidez en permanence (comme stipulé par le programme) dans l'un des pays participants;
- **vous** avez un projet ou une idée d'entreprise, concrétisé(e) dans un plan d'activité;
- **vous** faites preuve de motivation et vous vous engagez à vous investir dans une relation d'affaires avec un entrepreneur chevronné d'un autre pays participant;
- **vous** êtes disposé à contribuer au développement de l'activité de l'entrepreneur qui vous accueille;
- **vous** êtes prêt à couvrir les frais de votre séjour qui dépassent le montant de l'aide financière octroyée par l'Union.